



Référence à rappeler pour toute correspondance :
499-00156080

FACTURE N° 2705270499231N DU 23/05/2023

Occupant du lieu desservi :
SAS HECTARE
RUE DU 16 JANVIER 1998
COMPTEUR ARROSAGE
31470 SAINT LYS



TF 000003 0000703

SAS HECTARE
75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
RN 113
34741 VENDARGUES CEDEX CS 30020



S.I.E.C.T.

251, Route de St Clar
31600 LHERM
Tél: 05.61.56.00.00
www.siection.fr
Mail : gestion.abonnes@siection.fr
Heures d'ouverture au public du lundi au vendredi:
de 9H00-12H00 & 13H30-17H00

PAIEMENT DES FACTURES

Par chèque ou TIP: à l'aide de l'enveloppe jointe et à l'adresse suivante :

Centre d'Encaissement des Finances Publiques
94974 CRETEIL CEDEX 9

En numéraire (dans la limite de 300€)
Par carte bancaire (sans limite de plafond)
Par prélèvement automatique mensuel ou à échéance
Par virement ou internet

Voir au dos de votre facture.

Votre consommation relevée : m3

Production et distribution de l'eau potable 55,39 €

TOTAL DE VOTRE FACTURE 55,39 €

NET A PAYER 55,39 €

A régler avant le 30/06/2023

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales.

Détail de votre facture au verso

ATTENTION : AU 1er JANVIER 2023 NOUVELLE TRESORERIE,
le Syndicat des Eaux dépend désormais du Trésor Public de
CARBONNE (voir coordonnées au dos de votre facture).

Partie à détacher suivant les pointillés

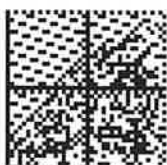


Montant en
euros
55,39

Le TIP, C'est simple
Datez, signez
et envoyez le TIP à
l'aide de l'enveloppe à
fenêtre fournie

FINANCES
PUBLIQUES

94974 CRETEIL
CEDEX 9



Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

SAS HECTARE
RN 113
CS 30020
75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
34741 VENDARGUES CEDEX

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0310564540000270527049923123
ICS : FR22EAU431555
Référence : 2705270499231
Créancier : SIECT

Montant: 55,39 €

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un Relevé d'identité bancaire

454110500232 SAS HECTARE

941133000175 39130027052704992310310564981706

5539

LG347_F-MAA-002 E704 P411

[F1/1]

N° compteur	Date relève	Ancien index	Nouvel index	Volume consommé	Volume facturé
22JB021266					

Votre facture détaillée

Désignation		Nombre de jours ou volume (m3)	Prix unitaire H.T.	Taux T.V.A.	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Production et Distribution de l'eau							
REDEVANCE FIXE EAU (Unité/Jour)	du 24/03/2023 au 31/12/2023	283	0,1649	5,50	46.68 €	2.57 €	49.25 €
LOCATION COMPTEUR Ø 20 (Unité/Jour)	du 24/03/2023 au 31/12/2023	283	0,0206	5,50	5.82 €	0.32 €	6.14 €
TOTAL					52.50 €	2.89 €	55.39 €

Prix total de l'abonnement : 55,39 €

Prix TTC du litre d'eau : 0.00000 €

MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU : l'abonnement eau (redevance eau et location compteur, variable selon le diamètre du compteur) permet de financer le renouvellement des compteurs et du matériel d'exploitation, et de rembourser les investissements. La facturation du mètre cube d'eau rémunère le prélèvement, le traitement et la distribution de l'eau (fonctionnement). Les tarifs sont fixés par le Syndicat.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : le Syndicat assure, pour le compte de certaines communes ou établissements publics, la facturation de la consommation et de la redevance fixe de l'assainissement collectif. Les tarifs sont fixés par la commune ou l'établissement public. Pour toute réclamation ou demande de renseignement d'ordre technique, relative au réseau collectif d'assainissement, il convient de vous rapprocher de la mairie de votre commune ou de l'établissement public qui gère l'exploitation des installations de collecte et de traitement d'assainissement collectif.

ORGANISMES PUBLICS : les redevances sont reversées à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le financement de projets visant à la protection des ressources en eau.

Quelques conseils : contrôlez régulièrement votre compteur d'eau afin de surveiller votre consommation et éviter ainsi les mauvaises surprises sur votre facture. Le compteur doit être accessible, lisible et protégé contre le gel au moyen de matériaux isolants imputrescibles, comme une plaque de polystyrène. Son remplacement en cas de gel est à votre charge. Pour plus d'informations, consultez notre site internet : www.siect.fr

Modalités de paiement :

par chèque : à l'ordre du Trésor Public et joindre obligatoirement le volet "TIP" sans le signer, l'agrafer ou le coller. Ne pas plier ni utiliser de trombone. Envoyer le tout sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le TIP. Ne pas oublier d'affranchir votre courrier.

par TIP (Titre Interbancaire de Paiement) : le TIP est une formule qui remplace le chèque. Dater et signer le TIP sans en modifier le montant. Joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne si cela est demandé sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé. Envoyer le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le TIP. Ne pas plier, ni utiliser d'adhésif, de trombone ou d'agrafe. Ne pas oublier d'affranchir votre courrier.

par prélèvement automatique mensuel ou à échéance : formulaires téléchargeables sur www.siect.fr (mandat sepa et notice d'application mandat sepa), formulaire mandat sepa à compléter, signer et à retourner au Syndicat des Eaux.

par internet : se connecter sur www.siect.fr - saisir l'identifiant de la structure publique **024093** et la référence de la dette suivante **2023-EA-00-2705270499231**. **Attention :** Le paiement par internet est possible uniquement avant la date échéance portée sur la facture.

en numéraire (dans la limite de 300 €) ou par carte bancaire : auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite), muni de la présente facture, sur laquelle figure le QR Code, en bas à gauche du talon TIP.

par virement (PAYFIT) : TRESOR PUBLIC de Carbonne - IBAN FR75 3000 1008 33C3 1900 0000 013 BIC BDFEFRPPCCT. **Obligatoire :** mentionner le **numéro de la facture** sur l'ordre de virement pour éviter le rejet du virement. Merci de privilégier les autres modes de paiement.

AUCUN PAIEMENT N'EST ACCEPTÉ AU SYNDICAT DES EAUX

Pour toute question relative au paiement de votre facture:

SERVICE DE GESTION COMPTABLE (Trésor Public) - 12 Place Jules Ferry - BP 19 - 31390 CARBONNE

Tel : 05.61.87.84.99 mail : sgc.carbonne@dglp.finances.gouv.fr

Jours et Heures d'ouverture des guichets au public : lundi 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 - mardi après-midi sur RDV - jeudi de 9 h 30 à 12 h 00 - après-midi sur RDV